

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **Fill & Fix – Composante A****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

\*Utilisations identifiées pertinentes bouchon de liquide

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Werkzeuge  
Nefenstrasse 30  
CH-9435 Heerbrugg  
Téléphone: +41 41 209 65 00  
Fax: +41 41 209 65 65  
Courriel: info@sfsunimarket.biz  
Internet: www.sfsunimarket.biz**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 51 51 / Numéro national d'urgence 145

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**classification selon l'ordonnance Acute Tox. 4; H302  
(CE) N° 1272/2008Classification conformément Xn; R22  
à la Directive 67/548/CEE /  
1999/45/CE)**2.2 Éléments d'étiquetage**

\*Pictogramme de danger



GHS07

Mention d'avertissement attention

Valeurs H H302: Nocif en cas d'ingestion.

\*Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique

durcisseur (réticulant)

**Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
poly(oxyde de propène)	No. CAS: 25322-69-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Xn; R22 Acute Tox. 4; H302	25.0 – 50.0 pds %
butane-1,4-diol	No. CAS: 110-63-4 No.-CE: 203-786-5 No. REACH: 01-2119471849-20	Xn; R22 R67 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336	2.5 – 10.0 pds %
1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane	No. CAS: 280-57-9 No.-CE: 205-999-9	F; R11 Xn; R22 Xi; R38-41 Flam. Sol. 1; H228 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	< 2.5 pds %

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Ne PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes

Aucun à notre connaissance.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

L'assistance médicale immédiate    Aucune donnée disponible

Un traitement médical spécial        Aucune donnée disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié        Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse  
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité    Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés    L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie    En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies    Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles            Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement    Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 7/8/13

### **6.5 Indications complémentaires**

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales requises.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Stocker conformément à la réglementation locale.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

TRGS 510 LGK 10-13

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) spécifique(s) Indications détaillées: voir notice technique.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Matière appropriée:	ci-joint des gants jetables
Temps de pénétration:	< 30 min
Remarque:	Les gants attachés sont conçus comme une protection contre usage à court terme.
Substance de référence:	Après contamination immédiatement changer de gants.
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Chloroprène
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	>120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Non applicable.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	blanc
Seuil d'odorat	non déterminé

pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
*Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	0,73 – 0,77
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
*Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	60 – 90
Risque d'explosion.	Non-explosif

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****Polypropylenglykol**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 1000	DL50	rat	estimé	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 10000	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 0,17	CL50	rat	1 h	100

Source: 100 - 100

Irritation primaire cutanée Pas d'irritation de la peau

Irritation oculaire Identification des dangers: Irritation non persistante

Substance de référence Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

Effets cancérogènes Non applicable.

Mutagenèse Non applicable.

Toxicité pour la reproduction Non applicable.

Effet caustique aucun Corrosion

**butane-1,4-diol**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
1500	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Notent	Source
> 5,1	CL50	rat	4 h	OECD 403	100

Source: 100 - 100

Irritation primaire cutanée	non irritant.
Type de mesure	Test de Draize
Espèce utilisée pour le test	lapin
Irritation oculaire	non irritant.
Type de mesure	Test de Draize
Espèce utilisée pour le test	lapin
Sensibilisation	non sensibilisant.
Type de mesure	GPMT
Espèce utilisée pour le test	cochon d'Inde
Effets cancérogènes	aucun effets cancérogènes
Mutagénèse	aucun effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction	aucun Effets sur la fertilité

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Kann Schläfrigkeit und Schwindel verursachen.	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Kann die Leber bei längerer oder wiederholter Exposition durch Verschlucken schädigen.	100

Source: 100 - 100

### 1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
700	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	lapin	100



Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Notent	Source
> 20,2	CL50	rat	1 h	(en aérosol)	100

Source: 100 – 100

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

##### Polypropylenglykol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96 h	83

Source: 83 – 83

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	EC50	Daphnia magna	48 h	83

Source: 83 – 83

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	83

Source: 83 – 83

##### butane-1,4-diol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 30000	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
813	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 500	EC50	Scenedesmus subspicatus	72 h	DIN 38412	100

Source: 100 – 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 85	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source: 100 – 100

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) 74 – 96 %

Type de mesure OECD 301C; ISO 9408; 92/69/EWG, C.4-F

**1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Cyprinus carpio (Carpe)	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
110	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	100

Source: 100 – 100

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Elimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Pas d'information écologique disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Vider les restes.

Code des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
Produit (Mortier et Durcisseur)  
200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses  
080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
matériau durci et cartouches complètement pressés  
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good

### 14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADNR, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

WGK (Auto-classement) 1

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R R11: Facilement inflammable.  
 R22: Nocif en cas d'ingestion.  
 R38: Irritant pour la peau.  
 R41: Risque de lésions oculaires graves.  
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Teneur en taux de H H228: Matière solide inflammable.  
 H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Énoncé des classes de risque Acute Tox.: Toxicité aiguë  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
 Flam. Sol.: Matière solide inflammable  
 Skin Irrit.: Irritation cutanée  
 Eye Dam.: Lésions oculaires graves

\*Modification par rapport à la dernière version Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

\*classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H302	calculé

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **Fill & Fix – Composant B****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes bouchon de liquide

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Werkzeuge  
Nefenstrasse 30  
CH-9435 Heerbrugg  
Téléphone: +41 41 209 65 00  
Fax: +41 41 209 65 65  
Courriel: info@sfsunimarket.biz  
Internet: www.sfsunimarket.biz

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 51 51 / Numéro national d'urgence 145

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

\*classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE Carc.Cat.3; R40 R42/43 Xn; R20 Xi; R36/37/38 R53

**2.2 Éléments d'étiquetage**

\*Pictogramme de danger



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Prépolymère de polyisocyanate aromatique, diisocyanate de 4, 4'-méthylènediphényle, 2, 4'-diisocyanate de diphénylméthane

Valeurs H

H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P405: Garder sous clef.

\*Informations complémentaires

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques.  
 En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit.  
 Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique

résine

**Composants dangereux**

Substance contenue	No. CAS: 99784-49-3	Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
Prépolymère de polyisocyanate aromatique		Xn; R42/43 N; R51/53	25.0 - 50.0 pds %
		Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
diisocyanate de diphenyl-méthane, isomères et homologues	No. CAS: 9016-87-9 No. REACH: 01-2119457024-46	Carc. Cat. 3; R40 R42/43 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	25.0 – 50.0 pds %
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	No. CAS: 101-68-8 No.-CE: 202-966-0 No.-Index: 615-005-00-9 No. REACH: 01-2119457014-47	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 R42/43 Carc. 2; H351 Acute Tox. 4 ; H332 STOT RE 2 ; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	No. CAS: 5873-54-1 No.-CE: 227-534-9 No.-Index: 615-005-00-9 No. REACH: 01-2119480143-45	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 R42/43 Carc. 2; H351 Acute Tox. 4 ; H332 STOT RE 2 ; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun à notre connaissance.
-----------	-----------------------------

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre sèche Mousse Jet d'eau pulvérisée
------------------------------	---

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit
---	-------------------------

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
---	---

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
---------------------------	---

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).
---	---

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique.
-----------------------	--



Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 7/8/13

#### 6.5 Indications complémentaires

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales requises.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

TRGS 510 LGK 10-13

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Indications détaillées: voir notice technique.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Suisse

Valeur	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Source
10 µg/g créatinine (5 nmol/mmol créatinine)	4,4'-Diaminodiphényl-méthane	U	b	87

Source: 87 – 87

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Chloroprène
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	>120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Matière appropriée:	ci-joint des gants jetables
Temps de pénétration:	< 30 min
Remarque:	Les gants attachés sont conçus comme une protection contre usage à court terme.
Substance de référence:	Après contamination immédiatement changer de gants.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Non applicable.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	beige
*Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
*Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
*Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,16 – 1,20
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	Hydroréactif(ve)
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
*Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	35 – 55
Température:	20 °C
Risque d'explosion.	Non-explosif

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****Prépolymère de polyisocyanate aromatique**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source: 100 – 100

Irritation primaire cutanée Pas d'irritation de la peau

Type de mesure OECD 404

Espèce utilisée pour le test lapin

Irritation oculaire Irritation/corrosion aiguë des yeux

Type de mesure OCDE Ligne directrice 405

Espèce utilisée pour le test lapin

Sensibilisation                      Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
1,5	CL50	4 h	100

Source: 100 – 100

Irritation primaire cutanée    Irritant(e)

Irritation oculaire                irritant

Irritation respiratoires        Irritant

Sensibilisation                 Sensibilisant

Type d'exposition                Dermale

Sensibilisant

Type d'exposition                Inhalation

**diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	rat	Richtlinie 84/449/EWG, B.1	100

Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 9400	DL50	rat	OECD 402	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Notent	Source
1,5	CL50	rat	4 h	OECD 403	100

Source: 100 – 100

Irritation primaire cutanée    Irritant(e)

Type de mesure                  OECD 404

Espèce utilisée pour le test      lapin

Irritation oculaire                      Irritant(e)

Irritation respiratoires                Irritant

Sensibilisation                          Sensibilisant

    Type d'exposition                    Dermale

  Sensibilisant

    Type d'exposition                    Inhalation

**2,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 2000	DL50	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 9400	DL50	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Source
1,5	CL50	100

Source: 100 - 100

Irritation primaire cutanée      Irritant(e)

    Type de mesure                      OCDE Ligne directrice 404

Irritation oculaire                      Irritant(e)

Sensibilisation                          Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérogènes                  Susceptible de provoquer le cancer.

Mutagenèse                              Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction      Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Voie d'exposition	Effets spécifiques	Organes concernés	Source
	par inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.	Système respiratoire	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Voie d'exposition	Organes concernés	Effets spécifiques	Source
	par inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100

Source: 100 – 100

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

##### Prépolymère de polyisocyanate aromatique

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
9,9	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	ErC50:	100

Source: 100 – 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	NOEC	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source: 100 – 100

##### diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1000	EC50	Daphnia magna	24 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1640	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source: 100 – 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source: 100 – 100

#### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
9,9	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1640	EC50	Desmodesmus subspicatus.	72 h	OCDE Ligne directrice 201	100

Source: 100 – 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	NOEC	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source: 100 – 100

#### 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 1000	CL50	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Source
> 10	EC50	100



Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 1640	EC50	100

Source: 100 – 100

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Vider les restes.

Code des déchets Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
Produit (Mortier et Durcisseur)

200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses  
 080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 matériau durci et cartouches complètement pressés  
 200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG</b>	<b>Transport aérien ICAO/IATA</b>
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good

### **14.8 Indications complémentaires**

Autres données (chapitre 14.)      Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

WGK (Auto-classement)      1

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité      Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R      R20: Nocif par inhalation.  
 R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R40: Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.  
 R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
 R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Teneur en taux de H

H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .  
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Énoncé des classes de risque

Acute Tox.: Toxicité aiguë  
 Skin Irrit.: Irritation cutanée  
 Eye Irrit.: Irritation oculaire  
 Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
 Carc.: Cancérogénicité  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique  
 Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.

\*Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

\*classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Carc. 2; H351	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
Aquatic Chronic 2; H411	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.